

LES RISQUES MAJEURS A MILIZAC-GUIPRONVEL

DICRIM

Document d'Information Communal des Risques Majeurs

SOMMAIRE

- Le risque « cavités souterraines »	p. 4
- Le risque « radon »	p. 5
- Le risque « sismique »	p. 6
- Tempête	p. 7
- Inondation	p. 8
- Grand froid	p. 9
- Canicule	p. 10
- Pollution	p. 11
- Risque sanitaire	p. 12
- Risque nucléaire	p. 13
- Les bons réflexes : que dois-je faire au final ?	p. 14
- Alerte & contacts / Lieux de regroupement.....	p. 15



Bernard QUILLEVERE
Maire de Milizac-Guipronvel

Proche de la métropole brestoise, Milizac-Guipronvel est une commune rurale qui compte désormais 4 448 habitants. Nous avons su développer ensemble, notamment avec les associations, une qualité de vie qui concourt à notre attractivité.

Pour autant, ici comme ailleurs, les phénomènes météorologiques (tempête, grand froid, canicule...), les pollutions accidentelles ou les risques sanitaires (ex : pandémie grippale) peuvent nous menacer.

Il convient de s'y préparer afin d'adopter individuellement et collectivement les bons comportements qui nous aideront à résister à l'adversité.

L'effondrement de cavités souterraines, les intoxications au radon et les risques liés à un séisme (comme sur l'ensemble du Finistère) sont les seuls risques particuliers identifiés sur le territoire communal.

C'est très peu par rapport à beaucoup d'autres communes davantage exposées (ex : risque de submersion en zone littorale, installation classée dans le domaine industriel...).

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) recense ces risques et préconise des mesures de sauvegarde (ex : numéros de téléphone d'urgence). J'invite chacun d'entre vous à le lire, si possible avec vos enfants, puis à convenir d'un endroit où le conserver à la maison.

L'apprentissage des bons réflexes dès l'enfance est un atout pour la vie. J'en veux pour preuve l'exemple suivant : il y a quelques mois, confronté au malaise de sa mère, un jeune milizacois de 7 ans a su appeler et diriger les secours en composant le 18, avant de prévenir également son père sur son lieu de travail...

Cet enfant a su bien réagir parce qu'il y était préparé. Je souhaite que ce DICRIM puisse vous aider à anticiper vos réactions en cas de nécessité.

Pour aller plus loin :

- <https://www.gouvernement.fr/risques>
- http://www.georisques.gouv.fr/connaître_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=29076

Le risque « radon »

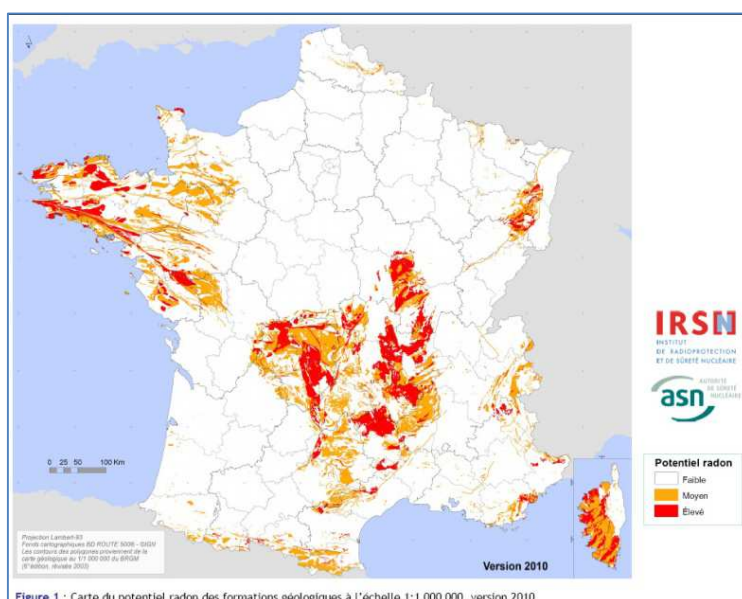


Le gaz radon 222, naturellement radioactif, est présent dans l'air que l'on respire à des concentrations très variables en raison de l'influence de nombreux paramètres (géologie, hydrogéologie, caractéristiques du bâti, aération, climat, vent...).

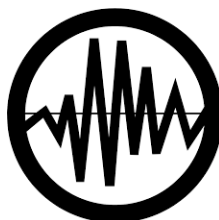
Le danger pour la santé est lié à ses descendants solides radioactifs à vie courte qui peuvent rester dans les poumons et irradier les tissus biologiques. Cette irradiation de l'appareil respiratoire est alors cancérigène. Les risques sont estimés du même ordre que le tabagisme passif.

En 2013, le dépistage concernait 31 départements français. Comme la plupart des communes finistériennes, Milizac-Guipronvel est classée en catégorie 3 soit zone à « potentiel radon significatif ». Pour mieux identifier ce risque, la mairie de Milizac a fait réaliser un diagnostic par un bureau d'études spécialisé du 16/11/2012 au 30/01/2013 à la Maison de l'Enfance. Le rapport montre que l'activité maximale du radon enregistrée sur cette période, soit 92 Bq/m³ était inférieure au seuil de 400 Bq/m³ dont le dépassement aurait impliqué des actions correctives simples.






Par précaution, il est cependant souhaitable d'aérer les habitations, surtout les chambres, et d'entretenir les systèmes d'aération. A noter que les vendeurs et bailleurs sur la commune doivent, depuis le 1^{er} juillet 2018, informer de ce risque radon les acquéreurs de biens immobiliers ou les locataires.

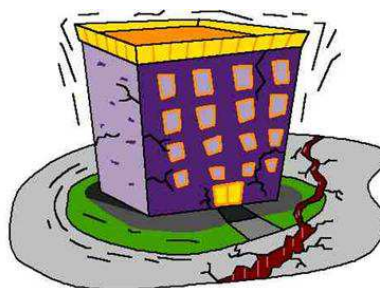


Le risque sismique



L'arrêté préfectoral du 27 janvier 2015 classe en zone de sismicité faible l'ensemble du département du Finistère (ex : secousse sismique du 2 janvier 1959 dans la région de Quimper, magnitude de 5,4 sur l'échelle de Richter).

Aléa	Mouvement du sol
 très faible	accélération < 0.7 m/s ²
 faible	0.7 m/s ² ≤ accélération < 1.1 m/s ²
 modéré	1.1 m/s ² ≤ accélération < 1.6 m/s ²
 moyen	1.6 m/s ² ≤ accélération < 3.0 m/s ²
 fort	accélération ≥ 3.0 m/s ²



<i>Si vous êtes à l'intérieur :</i>	<i>Si vous êtes à l'extérieur :</i>	<i>Après les secousses :</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. - Eloignez-vous des fenêtres. - Ecoutez la radio (France Bleu Breizh Izel 99,3 Mhz). 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer. - Eloignez-vous des bâtiments. 	<ul style="list-style-type: none"> - Coupez ventilation, chauffage, gaz, électricité. - Ne prenez pas les ascenseurs. - N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Tempête



Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort).

On parle d'ouragan pour une vitesse moyenne de vent supérieure ou égale à 118 km/h. La tempête se manifeste par des vents violents, des pluies potentiellement importantes pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et coulées de boues qui dépendent de la vitesse du vent et de la durée de son action.

AVANT	PENDANT	APRÈS
<ul style="list-style-type: none"> - Informez-vous sur le risque, l'alerte et les mesures de précaution. - Mettez-vous à l'abri ou fixez les objets sensibles au vent. - Vérifiez vos réserves (eau potable, aliments, bougies, piles). - Protégez toutes les ouvertures de votre maison et fermez toutes les issues. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evitez les comportements à risque (travaux sur toiture, promenade dans un bois ou en bord de mer...). - Limitez les déplacements et réduisez votre vitesse sur la route. - Ne stationnez pas sous les lignes électriques et ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés sur le sol. - Écoutez la radio. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurez-vous que le risque est terminé. - Ne touchez pas aux câbles tombés à terre. - Attendez les consignes des autorités. - Recensez les dégâts éventuels de vos habitations ou installations, prenez des photos, puis déclarez-les à votre assureur.

Tempête Les principales consignes

Vent violent

© 2010 Météo France

Inondation



L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Ce risque est lié à la présence humaine en zone inondable ou vulnérable.

Il pourrait résulter ici principalement de débordements de cours d'eau ou de remontées de nappes après des précipitations abondantes telles qu'un orage.

AVANT	PENDANT	APRÈS
<ul style="list-style-type: none">- Tenez-vous informé de l'évolution auprès de la mairie.- Suivez les consignes de sécurité.- Déplacez les véhicules stationnés en partie basse.- Protégez-vous de la montée des eaux (bouchez les ouvertures basses du domicile, mettez les équipements utiles dans les étages).- Coupez l'électricité.- Vérifiez vos réserves (eau potable, aliments, bougies, piles).	<ul style="list-style-type: none">- Soyez prêt à évacuer votre domicile.- Ne vous approchez pas des zones inondées, des avaloirs, des bassins de rétention d'eaux pluviales...	<ul style="list-style-type: none">- Recensez les dégâts éventuels de vos habitations ou installations, prenez des photos, puis déclarez-les à votre assureur.

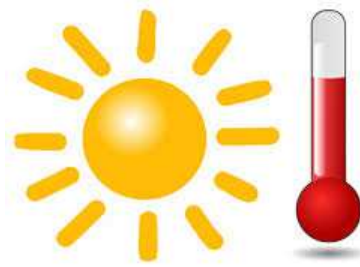
Grand froid



C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger important pour la santé de tous. Les périodes de grand froid et de très grand froid peuvent être également à l'origine d'autres phénomènes météorologiques aux effets dangereux tels que la neige et le verglas. Ils peuvent également affecter la vie quotidienne en interrompant la circulation routière, ferroviaire, fluviale ou encore aérienne.

AVANT	PENDANT	APRÈS
<ul style="list-style-type: none"> - Vérifiez le bon état général de votre installation de chauffage et de votre voiture. - Prévoyez une ou plusieurs couvertures de survie, une trousse à pharmacie et un téléphone portable chargé dans votre véhicule, tous les médicaments nécessaires si vous avez des traitements quotidiens et vérifiez vos réserves (eau potable, aliments, bougies, piles). - Tenez-vous informé du phénomène en écoutant la radio ou en consultant le site internet de Météo-France. - Pensez à déclarer toute situation de personnes vulnérables de votre entourage (proches, voisins, sans abri..) en mairie (liste de la population fragile gérée par le CCAS). 	<ul style="list-style-type: none"> - Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement surtout le soir (température plus basse). - Si vous devez absolument vous déplacer, renseignez-vous sur les conditions de circulation, signalez votre départ et votre destination à vos proches. - Prévoyez des vêtements chauds pour couvrir les parties du corps perdant de la chaleur : tête, cou, mains et pieds. - Nourrissez-vous convenablement / Ne buvez pas d'alcool, cela ne réchauffe pas. - Evitez de sortir les enfants en bas âge, même bien protégés. - Ne stationnez pas sous les lignes électriques et ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés sur le sol. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurez-vous que le risque est terminé. - Attendez les consignes des autorités. - Recensez les dégâts éventuels de vos habitations ou installations. Déclarez-les à votre assureur.

Canicule



La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

AVANT	PENDANT	APRÈS
<ul style="list-style-type: none"> - Tenez-vous informé de l'évolution du phénomène météorologique en écoutant la radio ou en consultant le site internet de Météo-France. - Pensez à déclarer toute situation de personnes vulnérables de votre entourage (proches, voisins...) à la mairie (liste de la population fragile gérée par le CCAS). 	<ul style="list-style-type: none"> - Mouillez régulièrement votre peau et ventilez-vous régulièrement. - Ne sortez pas aux heures les plus chaudes de la journée. - Passez l'essentiel de votre temps dans un endroit frais et climatisé. - Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur (aération régulière la nuit, climatisation, fermeture des volets). - Mangez normalement, consommez 1.5 litre d'eau par jour, ne consommez pas d'alcool. - Informez régulièrement votre entourage. - En cas de malaise ou de troubles de comportement, appelez un médecin ou les pompiers (18 ou 112). - Si vous avez besoin d'aide ou d'informations, appelez la mairie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurez-vous que le risque est terminé. - Attendez les consignes des autorités.



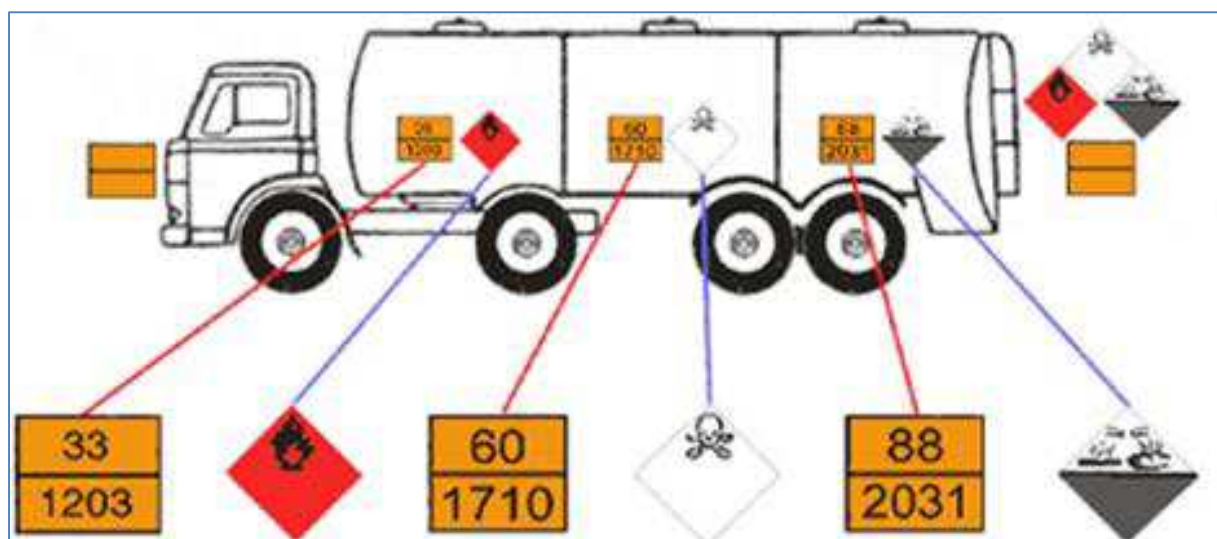
Pollution

Une pollution est l'introduction directe ou indirecte de déchets, de substances ou d'énergies dans le milieu naturel. Cette pollution entraîne des effets nuisibles pour les espèces vivantes et les écosystèmes.

On distingue deux types de pollution, celle générée par les substances chimiques (hydrocarbures, huile moteur...) et celle produite par les déchets (déchets flottants, industriels, naturels...). Ainsi, un accident dans le transport de matières dangereuses par voies routières (ex : carburants) ou par canalisation (gaz) peut générer un incendie, un nuage toxique...

AVANT	PENDANT	APRÈS
<ul style="list-style-type: none"> - Prévenez la mairie en cas de détection d'une pollution en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, la nature du sinistre et, si les circonstances le permettent, le numéro du produit et le code de danger. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne restez pas à proximité de la pollution. - Ne fumez pas, ni flammes, ni étincelles. - Lavez-vous en cas de contact. - Consultez un médecin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurez-vous que le risque est terminé. - Attendez les consignes des autorités.

Pour le transport des matières dangereuses, une codification européenne permet d'indiquer aux secours les caractéristiques des marchandises, facilitant ainsi l'intervention :



Risque sanitaire



Un risque sanitaire désigne un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable, auquel la santé publique est exposée. Ce risque est considéré comme tel dès lors que l'homme, à la suite de l'exposition à une source de pollution, subit des effets néfastes sur sa santé.

En matière de risque majeur, le «risque sanitaire» est plus entendu au sens de pandémie. Une pandémie désigne l'augmentation rapide de l'incidence d'une maladie contagieuse à un moment donné, sur une large zone géographique (part importante de la population touchée). En pratique, ce terme est très souvent utilisé à propos d'une maladie infectieuse contagieuse (ex : épisode de la grippe H1N1).

Ce risque sanitaire pourrait aussi affecter la distribution d'eau potable. Pays d'Iroise Communauté prendrait alors des mesures sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé. A noter que l'ARS diffuse régulièrement les résultats du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (document consultable en mairie).

De manière générale, voici les mesures en cas de pandémie virale :

AVANT	PENDANT	APRÈS
<ul style="list-style-type: none">- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro alcoolique.- Utilisez un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser puis jetez-le dans une poubelle et lavez-vous les mains.- En cas de symptômes grippaux, appelez votre médecin traitant ou le 15.	<ul style="list-style-type: none">- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro alcoolique.- Utilisez un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser puis jetez-le dans une poubelle et lavez-vous les mains.- Limitez au maximum les visites et les contacts avec vos proches.- Ne les embrassez pas, évitez de leur serrer la main.- Portez un masque en leur présence et aérez votre domicile.	<ul style="list-style-type: none">- Assurez-vous que le risque est terminé.- Attendez les consignes des autorités.

Risque nucléaire



Le risque nucléaire (accident, terrorisme...) peut conduire à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des enceintes prévues pour les contenir (irradiation, contamination). Le territoire communal, s'il n'est pas particulièrement exposé, se situe à proximité de la base navale de Brest et de l'île longue, la base des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE). A ce titre, vous pouvez consulter en mairie la Plaquette de Recueil de l'Information Semestrielle de Surveillance et Mesures dans l'Environnement éditée par la Marine Nationale.

Suivant la gravité de l'événement, la Préfecture déclenchera les mesures codifiées (recommandations de confinement, distribution de pastilles d'iode, évacuation...).

Si l'alerte est déclenchée :

- mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur ;
- fermez les portes, les fenêtres et coupez la ventilation ;
- ne touchez pas les objets qui se trouvent à l'extérieur ;
- s'il pleut, laissez dehors tout ce qui aurait pu être mouillé et donc contaminé par la pluie (chaussures, manteau, parapluie...) ;
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la maison de l'enfance ;
- préparez vous à une éventuelle évacuation (munissez-vous d'un kit d'urgence - cf p. 15) ;
- évitez de téléphoner.

Les 12 et 13 décembre 2017, un exercice de gestion de crise a été réalisé en presqu'île de Crozon avec le concours de la population locale.

► En cas d'accident, comment êtes-vous alertés ?

Sirène + Radio + Téléviseur + Pompier

↳ Trois signaux sonores de 1 mn 41 s sont déclenchés.

► Que faut-il faire ?

IMMÉDIATEMENT
En cas de retournement de la sirène, vous devez :

- 1 VOUS METTRE À L'ABRI : Mettre rapidement à l'abri (maison, lieu clos, sous un pont, etc.)
- 2 FERMER LES FENÊTRES ET COUPER LA VENTILATION
- 3 ÉCOUTER LA SIRÈNE : Écouter la sirène pendant 1 mn 41 s (à l'arrêt et à l'abri)
- 4 L'ARRÊTER VOS QUARTIERS : Couper les appareils à l'arrêt

2^{ème} TEMPS
En cas de retournement de la sirène, le préfet ou l'assesseur peut vous demander :

- DE PRENDRE EN LEVEE : Prendre en levez (à l'arrêt et à l'abri)
- ÉVACUER

FIN D'ALERTE
30 SECONDES

Pour plus d'information : www.ppilbrestilo.pref.gouv.fr



Quelques bons réflexes ...

A détacher et à afficher dans un lieu visible

CAVITE SOUTERRAINE OU SEISME



Eloignez-vous de la zone dangereuse ou des bâtiments



Coupez gaz et électricité

RADON



Aérer votre habitation et entretenez vos VMC

INONDATION



Fermez portes et fenêtres



Montez dans les étages



Coupez gaz et électricité

TEMPETE



Rentrez dans le bâtiment le plus proche



Fermez portes et fenêtres



Pas de déplacement si le vent dépasse 100 km/h

POLLUTION



Eloignez-vous de la zone dangereuse



Ne fumez pas

GRAND FROID OU CANICULE



Hydratez-vous régulièrement



Fermez les volets et restez au frais



Limitez vos déplacements

RISQUE SANITAIRE



Lavez-vous les mains



Portez un masque

RISQUE NUCLEAIRE



Rentrez dans le bâtiment le plus proche



Fermez portes et fenêtres



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



J'écoute la radio et je me tiens informé

A découper et à afficher dans un lieu visible



ALERTE & CONTACTS

Pour alerter les secours, suivant la nature du risque :

Pompiers : **18 ou 112**

SAMU : **15**

Gendarmerie: **17** ou **02 98 84 21 13**

Une fois que le signalement du risque aura été vérifié, le Maire déclenchera l'alerte par tous moyens : tocsin des églises, porte à porte des élus et agents municipaux, haut-parleurs...

Chaque habitant doit alors se tenir informé en écoutant la radio :

France Info..... 105.5 Mhz

France Bleu Breizh Izel..... 99,3 Mhz

France Inter 95.4 Mhz

Si le phénomène est de nature météorologique :

www.meteofrance.com - répondeur au 3250 ou 02 98 32 55 57

Mairie de Milizac-Guipronvel: 02 98 07 90 31 ou 02 98 07 90 33

Préfecture du Finistère :..... 02 98 76 29 29

LIEUX DE REGROUPEMENT

Si vous habitez...	Salle	Adresse	Téléphone
Au bourg de MILIZAC	Centre Ar Stivell	1 Place Ar Stivell à MILIZAC	02 98 07 90 31
A la campagne, à l'Ouest du bourg de MILIZAC	Salle omnisports du Ponant, Ecole Marcel Aymé et Maison de l'enfance	Rue du Ponant à MILIZAC	02 98 07 97 56 02 98 07 98 94 02 98 07 20 32
A la campagne, à l'Est du bourg de MILIZAC	Salle des sports du Garo	Rue du Trégor à MILIZAC	02 98 32 29 78
GUIPRONVEL	Salle Toul an Dour	7 allée des Lauriers à GUIPRONVEL	02 98 36 55 31

Kit d'urgence : réfléchissez à la composition d'un kit d'urgence à rassembler en cas de déclenchement d'une alerte avant évacuation : traitements médicaux, carte de groupe sanguin, papiers d'identité, vêtements adaptés, torche électrique, nourriture, eau, voire doudou de votre enfant ...



Mairie (*Milizac*)
1 Place Ar Stivell
Milizac
29290 Milizac-Guipronvel
☎ 02 98 07 90 31
mairie@milizac-guipronvel.bzh

Mairie (*Guipronvel*)
1 route de Milizac
Guipronvel
29290 Milizac-Guipronvel
☎ 02 98 07 90 33
mairie@milizac-guipronvel.bzh